

L'an deux mille huit, le cinq septembre à seize heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit août deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 11
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents(es)

André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Pierre COMBES,
Michèle EYBALIN,
Hervé RASCLARD,

Jean-François SIAUD,
Michel TACHE,
Catherine VESPIER

Pouvoirs :

Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bruno LAGIER, Christine NIVOU, Nicolas ROSIN

Objet : Protocole A RTT.

VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales n°37-2007 du 30 novembre 2007 décidant de saisir, pour avis, le Comité Technique Paritaire (CTP);

VU l'avis favorable rendu par le CTP en sa séance du 27 mai 2008 sur le projet de protocole pour l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail;

Hervé RASCLARD donne aux membres du bureau, lecture du document final.

Après en avoir débattu, le Bureau approuve le protocole ARTT présenté qui a reçu l'avis favorable du CTP.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD